

---

## Procédure pour l'envoi d'une déclaration de sinistre

---

Nous vous invitons à bien lire les notices d'information relatives aux différents contrats.

**Pour pouvoir bénéficier des différents types de contrats CFTC/ MACIF, il faut :**

- être à jour de ses cotisations et que les conditions de mise en jeu de la garantie soient acquises

**Pour vérifier cela, il faut :**

- Remplir et nous renvoyer dans les meilleurs délais la déclaration de sinistre, en fournissant les documents nécessaires à l'étude du dossier

- Cette déclaration de sinistre **doit obligatoirement être tamponnée, validée et signée par la structure** qui doit attester dans les cases adéquates que l'adhérent est à jour de ses cotisations.

- Dès réception de la déclaration de sinistre, avec les pièces nécessaires à l'étude du dossier, nous vérifierons que le dossier est complet et nous transmettrons le dossier à la MACIF.

Vous pouvez nous renvoyer la déclaration et les documents soit par courriel à l'adresse [assurancemacif@cftc.fr](mailto:assurancemacif@cftc.fr), soit par courrier.

L'envoi par mail permet un traitement plus rapide.

**IMPORTANT ! Tant qu'un dossier n'a pas été étudié par la MACIF et que la MACIF n'a pas vérifié que les conditions de mise en jeu de la garantie sont bien acquises, on ne peut pas se prononcer sur un dossier.**